

Publiée le : CONSEIL MUNICIPAL DU : 31 MARS 2021
02 AVR. 2021
Présents : 33 DELIBERATION N° : 14372
Représentés : 6
Absents : DGS DE SECTEUR : STEPHANE COLOMBELLI
Pour : 35 SERVICE : SERVICES MARCHES PUBLICS
Contre :
Abstention : 4 AFFAIRE SUIVIE PAR : DENIS DRAPPIER

**AUTORISATION ACCORDEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN
GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et L213-7,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser différentes études liées à l'aménagement du pôle gare et de l'opération programme de la ville,

CONSIDERANT que ces études doivent être porter conjointement entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune,

CONSIDERANT l'intérêt de souscrire à un groupement de commande permettant d'une part une meilleure coordination et d'autre de réduire les coûts,

VU le projet de groupement de commande,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales, réunie en date du 18 mars 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le groupement de commande conjoint entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune,

AUTORISE monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints dûment habilités à signer tous les documents afférents à ce groupement,

Pour extrait conforme,



Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31/03/2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, les membres composant le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 25 mars 2021, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Eléonore MORENO, Franck CHAUVEAU, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, , Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marc ESNAULT, Jérémy SIMON, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Thomas ZLOWODZKI, Chantal LORIC, Yassin LAMAOUÏ, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Alice SEBBAG (pouvoir à Mme Carcasset), Héritier LUNDA (pouvoir à Mme De Jesus Carlos), Olivier LEONHARDT (pouvoir à M. Petitta), Naïma FERROUDJI (pouvoir à M. Ouarem), Marie-Dominique CRIBIER (pouvoir à M. Esnault), Farah QADHI (pouvoir à M. Panter).

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 33
représentés : 6
absents :

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance